

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D33\_2021

Séance du 25.03.2021 – Convocation du 17.03.2021

Compte rendu affiché le 2 avril 2021

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Kamal DJEMAA

**Présents :**

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Edith ORESTA, Michel ROULLIAT, Anne MOREL, Yves ARTETA, Roger PEDOJA, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSÉGUÉ, Philippe JUSTE, Florence BERGER, Véronique CHIAVAZZA, Florence GAGNEUR, Odile BALTHAZARD, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Florian JEDYNAK, Nicolas PASTY, Leïla BEN MAHFOUD, Patrick SAILLOT, Christophe BRUNETTON, Gisèle COIN, Patrick RACHAS.

**Absents représentés**

Guillemette DEBORDE par Gisèle COIN ; Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

**Absent**

Nasser MESSAÏ.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	26
Exprimés	26

#### **Objet : Tarifs cimetière – Complément**

Par délibération du 26 novembre 2020, le Conseil municipal a adopté les tarifs des concessions du cimetière.

En dehors des tombes en plein terre, des cavurnes en columbarium et du jardin de souvenir, le cimetière dispose également de caveaux préfabriqués dont la construction était à la charge de la Commune. À présent, aucun tarif dédié n'existe pour ces caveaux qui ont été vendus au prix d'une concession plein terre sans tenir compte du prix de l'ouvrage. C'est pourquoi il est proposé d'instaurer des tarifs identiques à ceux pratiqués aux cimetières de la Métropole :

Durée	Prix de la concession (délibération du 26 novembre 2020)	Prix du caveau	Total à payer
15 ans	320 €	1 513 €	1 833 €
30 ans	645 €	2 724 €	3 369 €
50 ans	965 €	4 086 €	5 051 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- VU la délibération du Conseil municipal du 26 novembre 2020 adoptant les tarifs des concessions du cimetière
- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de définir un tarif pour la vente de caveaux préfabriqués,
- CONSIDÉRANT les tarifs pratiqués aux cimetières métropolitains pour la vente des caveaux préfabriqués

## DÉCIDE :

- D'adopter les tarifs suivants pour la vente des caveaux préfabriqués au cimetière de Neuville-sur-Saône :

Durée	Prix de la concession (délibération du 26 novembre 2020)	Prix du caveau	Total à payer
15 ans	320 €	1 513 €	1 833 €
30 ans	645 €	2 724 €	3 369 €
50 ans	965€	4 086 €	5 051€

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 25 mars 2021

**Le Maire,  
Eric BELLOT,**



Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/04/2021
- Publication ou affichage le 01/04/2021

**Eric BELLOT, Maire.**

